

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 juin 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de NIZEROLLES s'est réuni en session ordinaire le 30 juin 2022 à 16h45 à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle CHARASSE, Maire de NIZEROLLES.

Sont présents : Mme Michèle CHARASSE, Mme Claudette AMON, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Christophe BONNABAUD, Mme Delphine MURE, Mme Valérie LAURENT, M. Michael VIAL, M. Eric DESORMIERE, Mme Yvette GIRAUD, Mme Isabelle JONON, Mme Delphine MURE.

Absents : Mme Isabelle LAFAYE

M. Christophe BONNABAUD a été désigné Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé à l'unanimité.

1 – TRANSFERT DE VOIRIE DU DEPARTEMENT A LA COMMUNE :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier, le Département a annoncé qu'il a approuvé en commission du 30 mai 2022 le transfert de domanialité de l'ancien tracé de la RD 7 au profit de la commune (pour mémoire, cette portion mesure 650 mètres de longueur).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce transfert.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT DE FRIGOS POUR LE LOCAL BOULANGERIE :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Le Département a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour soutenir les points de vente des produits des producteurs locaux. Elle a également fait parvenir un courrier au service concerné afin de se renseigner pour le subventionnement de l'achat de vitrines réfrigérées pour les nouveaux locaux de la boulangerie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de vitrines réfrigérées, et le concours du Département dans ce projet.

3 – STADE DE FOOT : DEMANDE DE LOCATIONS DE PARTICULIERS ET DE CLUBS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle reçoit des demandes de location pour le stade de foot.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que les particuliers ne sont pas autorisés à louer le stade et ses bâtiments annexes. Les clubs et associations, eux, pourront en disposer comme il était d'usage jusqu'à présent.

4 – LOCATION DU CENTRE CULTUREL ET AJOUT DE TARIFS SPECIAUX :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle souhaiterait simplifier la grille des tarifs de location du Centre Culturel, peu lisible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'accorde sur la grille de tarifs suivante :

- 260 euros pour mariage, banquets ou soirées (habitants extérieurs)
- 200 euros pour mariages, banquets ou soirées (habitants de la commune)
- 100 euros pour collectivité ou association – 1 journée avec usage de la cuisine
- 50 euros pour collectivité ou association – 1 journée sans usage de la cuisine
- 100 euros – forfait annuel pour activités diverses comme gym, danse, etc.

Le montant de la caution est fixé à 200 euros.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

- Info SICTOM : la synthèse du rapport annuel est consultable en mairie.
- Marché public centre-bourg : un appel à candidature sera lancé pour le choix d'un architecte pour les bâtiments, ainsi qu'un architecte paysagiste pour une maîtrise d'œuvre concernant le projet de centre-bourg.
- Fête patronale du 28 Aout, l'apéritif offert par la commune sera servi à "L'épicerie de Nizerolles" à l'issue de l'office religieux qui aura lieu à 9h30.